PAYS DE L'AIGLE

Décision de la présidente n° 2026-09-25-212

Objet : Convention de mise à disposition de la Ferme de Rai auprès du Comité Départemental UNSS de l'Orne pour l'organisation du Championnat départemental de Cross-Country 2026

La Présidente de la Communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-4, L.5211-9 et L.5211-10

Vu la délibération n° 2026-04-30-091 du conseil communautaire en date du 30 avril 2026 donnant délégation à la Présidente pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclue sans effet financier pour la CdC,

Considérant la demande du Comité Départemental UNSS de l'Orne de disposer, les 24 et 25 novembre 2026, de la ferme de Rai pour l'organisation de l'édition 2026 du Championnat départemental de Cross-Country qui aura lieu le 25 novembre 2026,

Considérant qu'il convient, pour les parties à cette convention, de formaliser les conditions de cette mise à disposition,

DÉCIDE

Article 1er : de valider les termes de la convention de mise à disposition de la Ferme de Rai auprès du Comité Départemental UNSS de l'Orne pour l'organisation de l'édition 2026 du Championnat départemental de Cross-Country qui aura lieu le 25 novembre 2026.

Article 2 : de signer ladite convention, ci-annexée.

Article 3 : de rendre compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code des collectivités territoriales.

Article 4 : d'adresser la présente décision à Monsieur le Sous-Préfet de Mortagne-au-Perche.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil communautaire.

FAIT À L'AIGLE, LE 25 SEPTEMBRE 2026

Acte reçu en préfecture le 02 OCT. 2026
Publié en ligne le 02 OCT. 2026
Certifié exécutoire

La Présidente
Véronique Louwagie

CC des Pays de L'Aigle 61300 L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260925-2026-09-25-212-AU
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026